

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE538

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, Mme Le Peih, M. Vignal, M. Testé, Mme Gipson, Mme Chapelier,  
M. Borowczyk, Mme Vanceunebrock, M. Masségli, Mme Bureau-Bonnard, M. Marilossian,  
Mme Racon-Bouzon, M. Thiébaud et M. Cesarini

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« conclu »,

insérer le mot :

« tous ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de préciser que l'intégralité des éléments présents sur la facture doivent faire l'objet d'une transmission de la part de l'acheteur à l'organisation de producteurs ou à l'association d'organisations de producteurs avec laquelle un accord-cadre a été conclu.